

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'Actions de petites capitalisations - France

Paris, le 4 avril 2013 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres restreint afin d'attribuer trois mandats de gestion de portefeuille d'Actions de petites capitalisations – France.

L'ERAFP a décidé d'augmenter le poids des actions de petites capitalisations dans son allocation d'actifs en y intégrant des fonds d'Actions de petites capitalisations françaises. Pour ces mandats, l'ERAFP recherche une gestion de conviction, sans limite de tracking error. Le portefeuille sera principalement investi dans actions de petites capitalisations françaises dans une optique de détention à long terme et avec un objectif de surperformance par rapport à l'indice CAC Small. Le Portefeuille pourra également inclure une exposition limitée aux micro-capitalisations et moyennes capitalisations.

La composition du portefeuille devra être conforme au dispositif ISR de l'ERAFP. Pour cela l'entreprise d'investissement devra analyser chaque action de son portefeuille au regard du dispositif ISR de l'ERAFP par ses propres moyens et/ou en s'appuyant sur des ressources externes.

La gestion devra reposer une analyse fondamentale approfondie de chaque action du portefeuille et de dialogue avec les sociétés. Dans cette optique, les expertises locales seront privilégiées.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon de trois ans pourraient être de l'ordre de 150 millions d'euro.

La durée initiale du marché est de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,6 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E alice.blais@erafp.fr